RECU EN PREFECTURE
Le 23 juin 2020
VIA DOTELEC - S2LOW
025-242500361-20200611-D005236I0-DE

Grand Besançon Métropole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 11 juin 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123
Membres du Bureau en exercice : 37

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 7.1, 7.2, 8.1, 8.2, 8.3.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h05

Etaient présents :
Amagney : M. Thomas JAVAUX **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** Hélène ASTRIC ANSART **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. René BLAISON **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Franck BERNARD **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **Franois :** M. Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **Les Auxons :** M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Palise :** Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Loïc ALLAIN **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents :
Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** M. Julien ACARD, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE **Beure :** M. Philippe CHANEY **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chaucenne :** Mme Valérie DRUGE **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête :** Martine LEOTARD **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château :** M. Michel GAILLOT **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Noironte :** Claude MAIRE **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pugey :** M. Frank LAIDIÉ **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** Mme Annick JACQUEMET **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley :** M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges :** M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance :
Mme Elsa MAILLOT

Procurations de vote :

Mandants :
MJ.BERNABEU, AS.ANDRIANTAVY, S.BARATI-AYMONIER, T.BIZE, P.BONNET, P. BONTEMPS, E.BRIOT, YM.DAHOUI, D.DARD, C.DELBENDE, O.FAIVRE-PETITJEAN, B.FALCINELLA, A.GHEZALI, P.GONON, C.MICHEL, M.OMOURI, S.PESEUX, D.POISSENOT, R.REBRAB, M.SEBBAH, R.STHAL, I.SUGNY, C.THIEBAUT, G.VAN HELLE, P.COURTOT, C.BOTTERON, V.DRUGE, JF.MENESTRIER, M.LEOTARD, R.BOROWIK, H.TRUDET, JP.JANNIN, P.CORNE, D.PARIS, M.FELT, L.BERNARD, C.MAIRE, B.LOUIS, A.OLSKAK, R.STEPOURJINE, N.DUSSAUCY, J.ADRIANSEN, F.RACLOT

Mandataires :
JP.MICHAUD, A.VIGNOT, S.WANLIN, C.LIME, C.WERTHE, M.ZEHAF, C.LIME, N.BODIN, P.CURIE, E.MAILLOT, L.CROIZIER, K.ROCHDI, Y.POUJET, C.COMTE-DELEUZE, M.LOYAT, J.GROSPERRIN, ML.DALPHIN, P.CURIE, T.MORTON, C.WERTHE, E.ALAUZET, M.EL-YASSA, E.ALAUZET, D.SCHAUSS, A.BLESSEMAILLE, S.RUTKOWSKI, F.GALLIOU, S.RUTKOWSKI, E.BOURGEOIS, B.VUILLEMIN, D.HUOT, B.VUILLEMIN, A.BLESSEMAILLE, G.GAVIGNET, Y.GUYEN, H.BERMOND, F.BAILLY, J.KRIEGER, JP.MICHAUD, JM.BOUSSET, D.JACQUIN, D.PANEAU, G.ORY

Délibération n°2020/005236
Rapport n°0.2 - Installation de conseillers communautaires

Installation de conseillers communautaires

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président
Commission : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :
Les dispositions prévues par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et du décret du 15 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires au 18 mai 2020 ont pour conséquence l'entrée en fonction de nouveaux conseillers communautaires à GBM. Il convient donc de procéder à leur installation.

I. Nouvelle composition du Conseil Communautaire :

Par arrêté préfectoral du 14 octobre 2019, le nombre de sièges de conseillers communautaires de GBM a été fixé à 123 sièges à compter du renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires de mars 2020.
Par ailleurs, le 1er tour des élections municipales et communautaires s'est tenu le 15 mars 2020. Par la suite le 2nd tour a dû être reporté au 28 juin 2020, en raison de la crise sanitaire.

1 Situation des 59 communes où le 1er tour des élections municipales a renouvelé intégralement le conseil municipal.

L'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 prévoit que lorsque les établissements publics de coopération intercommunale où certaines communes n'ont pas entièrement renouvelé leur conseil municipal dès le 1er tour, réunissent leurs conseils après la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires, et jusqu'à la première réunion de l'organe délibérant suivant le second tour des élections municipales et communautaires, qui se tient au plus tard le troisième vendredi suivant ce second tour, l'organe délibérant est constitué par :

- Dans les communes de moins de 1000 habitants : le(s) conseiller(s) communautaire(s) déterminés dans l'ordre du tableau conformément à l'article L273-11 du code électoral ;

- Dans les communes de plus de 1000 habitants : le(s) conseiller(s) communautaire(s) élus au scrutin de liste, conformément à l'article L 273-6 du code électoral.

Le décret définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires a été publié le 15 mai 2020 et fixe au 18 mai la date d'entrée en fonction de ces conseillers municipaux et communautaires.

Ainsi, il convient d'installer les élus des 59 communes suivantes dans lesquelles le conseil municipal a été entièrement renouvelé au 1er tour, selon la répartition suivante :

- 1 siège pour les communes suivantes :

Amagney ; Avanne-Aveney ; Audeux ; Beure ; Bonnay ; Boussières ; Braillans ; Busy ; Byans-sur-Doubs ; Chalèze ; Chalezeule ; Champagney ; Champvans-les-Moulins ; Chaucenne ; Chemaudin et Vaux ; Chevroz ; Cussey-sur-l'Ognon ; Dannemarie-sur-Crête ; Deluz ; Devecey ; Ecole-Valentin ; Fontain ; Franois ; Geneuille ; Gennes ; Grandfontaine ; La Chevillotte ; La Vèze ; Larnod ; Le Gratteris ; Les Auxons ; Mamirolle ; Marchaux-Chaudefontaine ; Mazerolles-le-Salin ; Mérey-Vieilley ; Miserey-Salines ; Montfaucon ; Montferrand-le Château ; Morre ; Nancray ; Noironte ; Novillars ; Palise ; Pelousey ; Pouilley-Français ; Pouilley-les Vignes ; Pugey ; Rancenay ; Roche-lez-Beaupré ; Roset-Fluans ; Saône ; Serre-les-Sapins ; Tallenay ; Thise ; Thoraise ; Torpes ;Velesmes-Essarts ; Vorges-les-Pins.

- 2 sièges pour la commune suivante :

Saint-Vit.

Pour mémoire, l'article L.5211-6 du CGCT prévoit que lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul siège de conseiller communautaire, elle dispose d'un conseiller communautaire suppléant.

2 Situation de la commune de VAIRE

L'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 prévoit que lorsque les établissements publics de coopération intercommunale où certaines communes n'ont pas entièrement renouvelé leur conseil municipal dès le 1er tour, réunissent leurs conseils après l'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires, et si certaines communes connaissent une diminution du nombre de sièges au vu de l'arrêté préfectoral de composition, le Préfet désigne par arrêté l'élu devant siéger.
A GBM, la commune de Vaire est concernée par ces dispositions : commune nouvelle, elle doit élire ses conseillers municipaux et communautaires au 2nd tour. En sa qualité de commune nouvelle elle disposait de 2 sièges jusqu'à présent. Toutefois, en application de l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019, cette commune ne dispose plus que d'un siège à GBM.
Ainsi, un arrêté préfectoral du 18 mai 2020 précise que M. Jean-Noël BESANCON n'est plus conseiller communautaire à la date du 18 mai 2020 et que la commune de Vaire est représentée par Mme Valérie MAILLARD.

Ancienne situation	
Jean-Noël BESANCON	Titulaire
Valérie MAILLARD	Titulaire

Nouvelle situation	
Valérie MAILLARD	Titulaire

II. Installation de conseillers communautaires

Il convient d'installer les conseillers communautaires représentant ces 59 communes :

Communes	Titulaires	Suppléants
Amagney	Thomas JAVAUX	Christelle ROUSSY
Audeux	Françoise GALLIOU	Laurence GAUTHIER
Avanne-Aveney	Marie-Jeanne BERNABEU	Joël GODARD
Beure	Philippe CHANEY	Chantal JARROT
Bonnay	Gilles ORY	Pascal DIMANCHE
Boussières	Hélène ASTRIC ANSART	Thomas MILLET
Braillans	Alain BLESSEMAILLE	Thierry NONNOTTE
Busy	Philippe SIMONIN	René DORNIER
Byans-sur-Doubs	Didier PAINEAU	Ludovic PICOD
Chalèze	René BLAISON	Marie-Claire GREMION
Chalezeule	Christian MAGNIN-FEYSOT	Madeleine MAIRE
Champagney	Olivier LEGAIN	Michel GABRIEL
Champvans-les-Moulins	Florent BAILLY	Léonard GREVET
Chaucenne	Valérie DRUGE	Bernard MERGER
Chemaudin et Vaux	Gilbert GAVIGNET	Séverine MONLLOR
Chevroz	Franck BERNARD	Marc DAUDY
Cussey-sur-l'Ognon	Jean-François MENESTRIER	Aude BETTINELLI
Dannemarie-sur-Crête	Martine LEOTARD	Cyril LINDEPERG
Deluz	Fabrice TAILLARD	Mickaël PANNARD
Devecey	Michel JASSEY	Laëtitia LARROCHE
Ecole-Valentin	Yves GUYEN	Esther MALETTE
Fontain	Martine DONEY	Claude GRESSET-BOURGEOIS
Franois	Emile BOURGEOIS	Françoise GILLET
Geneuille	Patrick OUDOT	Sandrine BOUTARD
Gennes	Jean SIMONDON	Jean-Michel LHOMMEE
Grandfontaine	Henri BERMOND	Patricia BORNAND
La Chevillotte	Roger BOROWIK	Jean-Luc BARBIER
La Vèze	Jean-Pierre JANNIN	Jacques CHOPARD
Larnod	Hugues TRUDET	Jean-Philippe DEVEVEY
Le Gratteris	Cédric LINDECKER	Jean BOSIA
Les Auxons	Serge RUTKOWSKI	Marie-Pierre MARQUIS
Mamirolle	Daniel HUOT	Valérie ROUSSET
Marchaux-Chaudefontaine	Patrick CORNE	Mauricette JEANNIN
Mazerolles-le-Salin	Daniel PARIS	Philippe DOLEJAL
Mérey-Vieilley	Philippe PERNOT	Virginie CAGNON
Miserey-Salines	Marcel FELT	Ada LEUCI
Montfaucon	Pierre CONTOZ	Marie-Louise LAITHIER
Montferrand-le-Château	Lucie BERNARD	Jean-Michel LALLEMENT
Morre	Jean-Michel CAYUELA	Martine CARTIER
Nancray	Vincent FIETIER	Annette GIRARDCLOS
Noironte	Claude MAIRE	Séverine MORIS
Novillars	Bernard LOUIS	Danièle DAVID
Palise	Daniel GAUTHEROT	Thierry MANET
Pelousey	Catherine BARTHELET	Daniel VARCHON
Pouilley-Français	Yves MAURICE	Catherine DUC
Pouilley-les-Vignes	Jean-Marc BOUSSET	Nadine BURLAUD
Pugey	Frank LAIDIE	Sébastien MOREL
Rancenay	Nadine DUSSAUCY	Jacques PERSELLO
Roche-lez-Beaupré	Jacques KRIEGER	Nicole WEINMAN
Roset-Fluans	Jacques ADRIANSEN	Dominique LHOMME
Saint-Vit	Annick JACQUEMET Pascal ROUTHIER	
Saône	Benoît VUILLEMIN	Nathalie CASTILLON
Serre-les Sapins	Gabriel BAULIEU	Valérie BRIOT
Tallenay	Ludovic BARBAROSSA	Catherine LOULIER
Thise	Loïc ALLAIN	Sylvaine RODRIGUEZ
Thoraise	Jean-Paul MICHAUD	Cédric BREVOT
Torpes	Denis JACQUIN	Julie GILLET
Velesmes-Essarts	Jean-Marc JOUFFROY	Géraldine LAMBLA
Vorges-les-Pins	Maryse VIPREY	Sébastien GIRARDET

Le mandat des conseillers communautaires des 9 communes dont l'élection du conseil municipal n'a pas été acquise lors du 1er tour qui s'est déroulé le 15 mars 2020 est prolongé jusqu'à la date du second tour des élections. L'ensemble des désignations dans les commissions internes et dans les organismes extérieures sont maintenues.
Enfin, dans les EPCI où certaines communes n'ont pas entièrement renouvelé leur conseil municipal dès le 1er tour, l'exécutif (Président, Vice-Présidents et autres membres du Bureau) est maintenu en fonctions. Ce maintien dans les fonctions concerne également les membres du Bureau ayant perdu leur mandat de conseiller communautaire : ces derniers poursuivent leur fonctions exécutives dans le cadre de leurs délégations et participent aux assemblées délibérantes, sans toutefois participer au vote.

Conformément aux dispositions législatives, le Conseil de Communauté :

- **Prend acte de la nouvelle composition du Conseil Communautaire**
- **Installe ces nouveaux conseillers communautaires.**

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Louis FOUSSERET

Jean Louis Fousseret

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0